



Support détaillé

11 octobre 2021

Pleumeleuc

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Contexte et objectifs

Le [rapport](#) qui porte sur

- une présentation générale de Montfort Communauté,
- le territoire,
- les compétences,
- le fonctionnement et l'administration,
- les finances.

Les actions de Montfort Communauté

- le développement économique et l'emploi,
- l'urbanisme,
- le tourisme,
- la culture, les sports et les loisirs,
- l'aménagement du territoire, l'application du droit des sols et le développement durable,
- l'action sociale et les services aux habitants.

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport
2020



Anne-Sophie Patru, Maire



Contexte et objectifs

- ❑ La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques
- ❑ Dans le cadre de la Loi LOM, les AOM (Autorités Organisatrices de Mobilité) doivent proposer un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) afin d'offrir aux usagers un déploiement cohérent et concerté à l'échelle territoriale. Afin d'éviter la multiplication de démarches d'une commune sur un réseau à vocation départementale, voir la session du 26 janvier 2021 de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie a validé le principe d'un portage départemental assuré par le SDE 35

Décision soumise au vote

APPROUVER le transfert de la compétence au SDE 35

ACCEPTER les conditions techniques, administratives et financières

METTRE à disposition du SDE 35 les terrains nus et aménagement nécessaires à titre gratuit

S'ENGAGER à accorder pendant 5 années la gratuité du stationnement pour les véhicules en recharge

AUTORISER Madame le Maire à signer tous actes nécessaires

Vote du conseil municipal:
Pour à la majorité



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie



Contexte et objectifs

- ❑ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1, le conseil municipal a, par délibération du 13 septembre 2021, décidé le déclassement de la parcelle cadastrée du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.
- ❑ Cette demande a été présentée en commission Aménagement du territoire - Cadre de vie et a reçu de la part de ses membres, un avis favorable à l'unanimité aux conditions suivantes : la parcelle cadastrée a 1722 d'une contenance de 5m² peut être cédée aux propriétaires riverains les consorts CATTEZ pour un montant de 300 euros TTC, les frais d'actes seront supportés à part égale entre les consorts CATTEZ et la commune de Pleumeleuc.

Décision soumise au vote

APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée A 1722 aux consorts CATTEZ au prix de 300 € TTC ;

DONNER POUVOIR à Madame le Maire pour la signature de l'acte de cession aux conditions présentées ci-dessus ;

DIRE que le frais d'actes seront supportés pour moitié par les consorts CATTEZ et par la commune de Pleumeleuc

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie





Contexte et objectifs

❑ Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- 📖 L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- 📖 Le nombre d'exemplaires
- 📖 La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- 📖 Le nombre d'années écoulées sans prêt
- 📖 La valeur littéraire ou documentaire
- 📖 La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- 📖 L'existence ou non de documents de substitution

Décision soumise au vote

AUTORISER à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

DONNER son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- > Vendus au tarif de 1 à 3 €, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers ;
- > Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
- > Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler

INDIQUER que l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité



Gwenaëlle MULTON

Conseillère municipale déléguée à l'action culturelle





Contexte et objectifs

- ❑ Madame le Maire, rappelle que le recensement initialement prévu en début d'année 2021 avait été, en raison du contexte épidémique ajourné.
- ❑ Le recensement de la population est donc organisé en 2022 et se déroulera du 20 janvier au 19 février.
- ❑ Fixation de la rémunération:
 - o 0.90 € par fiche logement enquêté,
 - o 1.25 € par bulletin individuel,
 - o 40 € par 1/2 journée de formation,
 - o 110 € pour la tournée de reconnaissance
 - o Forfait indemnités de déplacement :
 - o District en bourg : 50 €
 - o District en campagne : 150 €
 - o District mixte : 100 €
 - o Appliquer un bonus de 50 € pour les districts dont la collecte atteint les 60% de réponse par internet

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité

Décision soumise au vote

- . **DECIDER** de recruter 6 agents non titulaires pour les besoins du recensement, soit au maximum pour une période de 2 mois (début janvier à fin février 2022) ;
- . **DIRE** que la rémunération sera fonction du nombre de logements et habitants recensés, avec, en outre, un forfait par 1/2 journée de formation, un forfait pour la tournée de reconnaissance, et une indemnité de déplacement dans le ou les districts attribués;
- . **FIXER** la rémunération comme présenté;
- . **DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement de la population sur la commune avec recrutement des agents recenseurs.



Anne-Sophie Patru, Maire



Contexte et objectifs

- ❑ la convergence des problématiques qualité de l'eau et qualité de l'air étant une des priorités du mandat , il est proposé à la commune en partenariat avec les syndicats de production d'eau potable, aux Pays de Rennes, de Fougères d'adhérer au projet dénommé « Terres de Sources ».
- ❑ Le projet Terres de Sources vise la transition agroécologique et alimentaire du territoire via la mutualisation d'achats alimentaires, respectueux des ressources naturelles, issus de production locales

Décision soumise au vote

APPROUVER l'adhésion de la commune au groupement de commandes;

AUTORISER Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement intégrant les dispositions exposées dans le rapport figurant ci-dessus et selon laquelle la commune s'engage à participer :

- au titre de l'achat de produits alimentaires durables et éventuellement de prestations d'éducation à l'alimentation durable
- au titre de la participation à des travaux en partenariat avec les autres restaurations collectives qu'elles soient gérées en régie ou confiée à un prestataire privé.

AUTORISER Madame la Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement ;

PROPOSER Mme Aude Guivarch en tant que représentant qualifié de la commune;

INSCRIRE les dépenses en découlant aux budgets 2022 et suivants;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du conseil municipal:
Pour à la majorité

Aude Guivarch

Adjointe déléguée à la Jeunesse





Contexte et objectifs

Madame Anne-Sophie PATRU, Maire, propose aux membres du Conseil de procéder à quelques ajustements du budget principal 2021.

Section de fonctionnement

Chapitre	Imputation	Ordre ou Réel	Dépenses ou recettes	Montant
012	6218 – Autre personnel extérieur	R	DF	+ 45 000.00€
012	6413 - Personnel non titulaire	R	DF	+ 45 000.00€
65	65742 – Subventions de fonctionnement	R	DF	- 10 000.00€
67	678 – Autres charges exceptionnelles	R	DF	- 30 000.00€
013	6459 – Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	R	RF	+ 15 000.00€
73	7381 – Droits de mutation	R	RF	+ 13 000.00€
73	73223 – FPIC	R	RF	+ 5 000.00€
73	73111 - Taxes foncières et d'habitation	R	RF	+ 17 000.00€

Section d'investissement

20	2031 - Frais d'études	R	DI	+ 8 000.00€
204	2041582 – Autres groupements – Bâtiments et installations	R	DI	+ 5 000.00€
23	2315 – Installations, matériel et outillage technique	R	DI	- 13 000.00€

Décision soumise au vote

APPROUVER la décision modificative n°1
AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité



Anne-Sophie Patru, Maire





Contexte et objectifs

Madame Anne-Sophie PATRU, Maire, propose aux membres du Conseil de procéder à quelques ajustements du budget principal 2021.

Section de fonctionnement

Chapitre	Imputation	Ordre ou Réel	Dépenses ou recettes	Montant
011	605 - Achats de matériel, équipements et travaux	R	DF	+ 40 000.00€
042	7133 - Variation des en-cours de production de biens	R	RF	+ 40 000.00€

Section d'investissement

040	3355 - Travaux	R	DI	+ 40 000.00€
16	1641 - Emprunt	R	RI	+ 40 000.00€

Décision soumise au vote

APPROUVER la décision modificative n°1
AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité



Anne-Sophie Patru, Maire



Contexte et objectifs

- ❑ Le Conseil Municipal est informé des décisions d'urbanisme prises par le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donnée le 25 mai 2020.

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vote du conseil municipal:
Pour à l'unanimité



Anne-Sophie Patru, Maire

Informations



- Prochains conseils municipaux
- **Lundi 15 novembre**
- **Lundi 13 décembre**
- **Lundi 17 janvier**



Merci.

